

Un bon syndic

Autor(en): **Frédy**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **72 (1933)**

Heft 48

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-225525>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

naient leur course, dépassaient la demie et se stabilisaient aux moins vingt; quand la nouvelle heure approchait, vite elles allaient se poser tout près des XIII. Ainsi, jamais l'exactitude parfaite que l'on demande ou du moins que l'on espère quand il s'agit de savoir l'heure. Il y eut des plaintes. D'où venaient de pareils écarts? Se moquait-on du monde? On se livrait à toutes espèces d'hypothèses. En voici une. Jules Perrin louait les locaux dans la tour pour y entreposer des sacs d'avoine. Des esprits subtils imaginèrent que cette denrée excitante pour les chevaux ne l'était pas moins pour les aiguilles des horloges et les sacs furent éloignés. Il faut croire que le mal était ailleurs: l'exactitude ne vint pas et quelques mois après, soit le 22 octobre 1875, Auguste Conod, excédé de réclamations, toujours les mêmes, déclara vouloir rompre la convention qui le liait éventuellement avec la commune, et supporter tous les frais découlant de cette résolution. On obtint qu'il laissât, — ô dérision — deux cadrans!

Une fois de plus, la population d'Ouchy était bernée. Heureusement, on s'était rendu compte en haut lieu que la situation commandait d'intervenir énergiquement. La commune rentra en pourparlers avec la maison de Morez et, le 25 février 1876, la municipalité adressait au conseil communal un nouveau préavis pour lui demander les crédits nécessaires pour l'installation d'une horloge du type ordinaire, celle de l'inventeur Conod n'ayant pas donné les bons résultats qu'on en attendait. Le devis était de fr. 5200; quatre cadrans étaient prévus, mais une sonnerie pour les heures seulement, celle des quarts devant entraîner une trop grande dépense. Dans un rapport fort bien documenté, Philippe Tappernoux expliquait au conseil communal qu'en somme les irrégularités de l'horloge Conod sont venues, non pas d'un défaut technique ou de construction, mais de ce que l'inventeur ayant dû partir de Lausanne pour un laps de temps assez long, avait laissé la conduite de l'horloge à un jeune industriel insuffisamment préparé pour surveiller le mouvement. La commission concluait en adoptant la proposition de la municipalité. Le Conseil communal ratifia sans opposition le préavis. C'était fini, n'est-ce pas? Eh bien, non. Sous le régime Bailly-Comte, commencé quelques mois après, comme sous celui de Conod, les récriminations se firent entendre; elles étaient, paraît-il, fonction de l'organisme. Le 11 mai 1877, soit sitôt après l'inauguration du chemin de fer L.-O., la direction de celui-ci écrivit à la municipalité pour lui signaler des irrégularités dans la marche de l'horloge de la tour d'Ouchy et insistait pour que l'on voulût bien remédier à un état de choses préjudiciable au service de sa voie. Les chefs de train s'avancèrent d'ailleurs, eux-mêmes jusque sur la place du château pour avertir les voyageurs venant du débarcadère de Beau-Rivage: «En voiture pour Lausanne». Nous avons le sentiment et le souvenir qu'il y avait eu cependant progrès et aussi qu'il l'on avait fini par s'accoutumer à Ouchy à un état de choses un peu spécial, en tout cas pas banal, et c'est déjà quelque chose.

Vint 1890. Le château et la tour d'Ouchy sont maintenant propriété de Jean-Jaques Mercier, lequel fait préparer par l'architecte Isoz des projets de transformation, qui éliminèrent purement et simplement et cette fois sans rémission cette pauvre et pourtant si sympathique horloge d'Ouchy. Une suprême tentative de résistance avait eu lieu, ainsi qu'il ressort de la délibération suivante de la municipalité du 7 octobre 1891:

«Le 18 septembre 1891, M. Isoz, architecte, informe M. le syndic que M. J.-J. Mercier allait faire exécuter divers travaux de restauration à la Tour d'Ouchy et que ces travaux nécessitent l'enlèvement définitif de l'horloge, demande que cet enlèvement ait lieu le plus tôt possible».

Le Département de l'agriculture et du commerce avait informé le 2 octobre la municipalité de la décision de M. J.-J. Mercier. Une démarche ultime de la Direction des travaux eut

lieu le lendemain, mais deux jours après, soit le 5 octobre 1891, M. Mercier faisait savoir qu'il maintenait sa demande d'enlèvement de l'horloge. A la suite de quoi, il ne resta plus à la Direction des travaux qu'à prier M. Blanchoud, régleur des horloges de la ville, d'enlever celle de la Tour d'Ouchy, après prix à débattre avec l'architecte de la ville et d'annoncer au public la disparition de cette trop fameuse horloge au moyen d'un communiqué aux journaux locaux.

L. Mogeon.

LA TOUTE DERNIÈRE

LE 14 novembre écoulé des soldats étaient convoqués dans notre chef-lieu de district pour faire leur dernière inspection, le poinçonnement des armes et recevoir du département militaire cantonal des remerciements pour services rendus.

Un voile de tristesse plane sur tous ces képis et uniformes; pour la dernière fois, on admire le pinceau à barbe sur le couvre-chef des dragons. Comme volent les années!

Ceci me ramène à un souvenir vieux de soixante-quatre ans, les souvenirs d'enfance ne s'effacent jamais: un vieux garçon que nous appelions «oncle», suivant l'habitude villageoise, était l'oncle Samin, sergent de grenadiers, qui nettoyait son uniforme pour l'inspection du lendemain, la dernière hélas! En «poutzant» ses boutons, fait touchant, des larmes coulaient le long de son visage maigre, ce qui démontre l'amour du Vaudois pour son uniforme: je crois bien avoir aussi pleuré en voyant la tristesse de ce brave oncle Samin.

Revenons à nos troupiers de 1933. Je suppose qu'il y avait partie arrangée entre camarades, l'un d'eux possédant une automobile. Après leur libération, les voici quatre en route pour la Gruyère. Au retour, on s'arrête à Semsales pour boire le coup de l'étrier. Le conducteur sort du café et, après une demi-heure d'attente, ces messieurs, ne retrouvant pas leur compagnon, partent à pied après avoir constaté que la machine était encore garée devant le café. En passant à Maraçon, après une heure de marche, ils s'enquière de leur ami, le sous-officier de mitrailleurs et apprennent qu'il est rentré et s'est couché: le pauvre dormait du sommeil du juste.

L'ami Louis, fils de mon bon vieux camarade carabinier, est un homme très exemplaire; ce jour-là, pour la première fois de sa vie, il avait eu une légère émotion.

UN BON SYNDIC

DAVID Brochet était venu s'établir maréchal au village de Brassens, il y a une quinzaine d'années, avec sa femme et deux enfants.

Homme dans la trentaine, taillé en hercule, le teint coloré, il avait le physique de son métier. Levé de bonne heure, il tapait dur sur l'enclume et ne s'accordait guère de bon temps, au début tout au moins. Comme il était adroit, l'ouvrage lui coulait des mains et, peu à peu, il avait su acquérir une assez bonne clientèle. Dans le village on l'avait surnommé «Cognasse», de par son métier d'abord, puis aussi en raison de la vivacité de son caractère. A la moindre contrariété ou résistance, ses bras musclés étaient prêts à mettre à la raison n'importe qui, par des arguments frappants.

Les affaires n'allant pas trop mal, Cognasse s'accordait maintenant un court arrêt dans la matinée: deux décis de «blanc», avec pain et fromage, à l'auberge voisine. — Pour maintenir mes forces, disait-il. Puis, y prenant goût, il lui fallait trois décis. Avec un client qui avait payé comptant un travail, il fallait y aller de son «demi». Sa femme l'avait habitué à faire les «quatre heures» à la cuisine: une tasse de café au lait, avec du «taillé aux greubons» ou de la tomme. Mais depuis que son mari avait pris l'habitude de faire les «dix heures» à la pinte, le café au lait n'eut plus de succès.

— Tu es bien gentille, Elise, mais... vois-tu, c'est pas avec ta «godraille» de café que je

peux faire mon métier qui est dur. Il me faut mon verre de vin.

Ainsi raisonnait Cognasse et s'il avait su rester dans des limites raisonnables, personne n'eût songé à lui en faire un grief, pas même sa femme. Mais, une fois l'habitude prise, notre maréchal qui trimait dur, ne pouvait plus se passer de son «petit blanc» et finit par en abuser. Au lieu de deux fois par jour, Cognasse prit le chemin de l'auberge à toute heure. Les stations d'un quart d'heure devenaient des demi-heures et, au moindre prétexte, il lâchait ses outils pour retourner à la pinte. Le travail s'en ressentit et quand les clients venaient, il fallait, le plus souvent, chercher le patron, en train de pérorer en face d'une chopine. Et, malgré cela, on aimait cet homme, honnête, rude travailleur, jovial et toujours de bonne composition.

Ulysse Trottaz, le syndic de Brassens, qui avait vu avec plaisir l'arrivée d'un bon maréchal dans son village, constata avec regret le changement survenu dans la conduite de David Brochet. Il réfléchit:

— Si Cognasse continue à «pintolier» de la sorte, il n'ira pas loin et ce sera dommage, pour lui d'abord, pour sa famille ensuite. Il faut faire quelque chose pour cet homme, avant qu'il ne soit trop tard.

A la séance suivante de la municipalité, il soumit son idée à ses collègues.

— Voilà! Il s'agit de Cognasse. C'est un bon maréchal, mais il est en train de se dérouter à fond. A mon avis, il faut le convoquer à l'une de nos séances. Là, on l'entreprendra et on lui fera comprendre que s'il cherche sa ruine, il n'a qu'à continuer sa vie de saoulon. J'ai idée qu'on arrivera à lui faire reprendre le bon chemin. Le tout est de savoir le prendre et c'est un sauvetage à faire. Qu'en pensez-vous?

Tous les municipaux approuvèrent la proposition du syndic et le chargèrent de la convocation. Le lendemain, Ulysse Trottaz, passant comme par hasard devant la forge, aborda le maréchal.

— Salut, David! Fais-voir prendre chez moi une brouette qui a besoin d'être retouchée. Tu verra bien ce qu'il y a à y faire. Et puis, tâche-voir de venir à notre séance de samedi soir. On doit discuter par rapport à la pompe à feu et on aimerait connaître ton avis. C'est pour huit heures et demie!

David dressa l'oreille. Quoique fier de ce qu'on veuille bien le consulter, il se méfiait de quelque chose.

— Entendu, syndic! On y sera, mais j'espère qu'il y aura un verre à boire ou même deux.

— Peut-être. Viens toujours! répondit le syndic, en s'en allant.

Donc, ce samedi soir, à 8 heures, les municipaux de Brassens étaient réunis à la petite salle de la maison-de-ville. Il y avait, à part le syndic, Abram, le boursier; François à Marc, l'assesseur; Théophile de la Grangette et Juste-Auguste, chef de la pompe, sorti tout juste aux dernières élections.

Le syndic ouvrit la discussion.

— Vous savez de quoi il retourne. Cognasse va venir. Je vais l'entreprendre sans rien brusquer. Vous me laisserez faire. Toutefois, suivant comment il prendra la chose, vous direz votre mot, en demandant la parole. Tâchons de faire du bon travail!

Le boursier, entre deux bouffées de sa pipe, ne put s'empêcher de dire:

— Pourvu que Cognasse n'aille pas s'amener avec une de ces transvasées... Il m'a semblé, vers midi, qu'il était déjà joliment «emmodé».

A l'heure fixée, le maréchal fit son entrée. Contrairement au pronostic du boursier, il paraissait être à sang-froid ou à peu de chose près.

— Salut et honneur à toi, syndic et bonsoir à tout le monde! Je vois que vous n'avez rien à boire. Assesseur! Pèse-voir sur le bouton pour un litre! Vous devez avoir soif.

Mais le syndic arrêta le geste et dit:

— Prends place, David, et écoute-moi! Tout

à l'heure, on boira un verre, mais en attendant, j'ai deux mots à te dire. On t'a fait venir pour te causer sérieusement. Quand tu es venu t'établir à Brassens, tout le monde te voyait d'un bon œil, moi le premier. Tu connaissais ton métier et tu as pu voir qu'on te soutenait, dès le début. Tu as été, en ce temps-là, un bon père de famille et tu faisais honneur à la commune. Aujourd'hui, ce n'est plus ça du tout. Tu t'es mis à boire et à négliger ton travail. Quand on a besoin de toi, il faut aller te chercher à la pinte. Si on te donne du travail, tu le fais traîner semaine après semaine. Enfin quoi. Tu es un homme qui va à sa ruine et ça grand train.

Or, comme syndic, je m'intéresse à mes bourgeois et je me suis proposé de te sauver, même malgré toi, avant que ce ne soit trop tard. Tu dois changer de conduite, pour ta santé d'abord, puis aussi pour ta petite famille. Ta femme doit pleurer plus souvent qu'elle ne rit. Tu dois reconnaître que je n'ai pas exagéré. Alors, en municipalité, on a examiné ton cas. On ne veut pas te faire signer la tempérance. Il faut d'abord voir si tu es un homme, ce qui s'appelle un homme et si tu as assez de volonté pour te conduire comme tu dois, sans avoir signé un papier. Ton métier est dur ; on le sait. Un verre de vin du pays, au repas de midi et, peut-être, un second, le soir, la journée finie, chez toi, ça ne peut te faire du mal. Mais, il faudra te contenter de cela et laisser la pinte de côté, dès maintenant, sinon tu es un homme fichu. Qu'en penses-tu, David ?

Celui-ci avait écouté la semonce sans broncher, en mâchant nerveusement son grandson éteint. Il regarda l'un après l'autre les municipaux, mais ne put découvrir ni sympathie ni hostilité sur ces figures fermées. Se tournant vers Ulysse Trotta, il dit :

— Dis voir, syndic ! J'ai cru que tu m'avais convoqué, rapport à la pompe. A la pompe, il faut de l'eau. A moi, il fallait du vin. Seulement, voilà. J'en ai abusé. Ce que tu m'as dit et bien dit, est juste.

Puis, après un moment de réflexion et avec un gros soupir, il dit :

— Syndic, tu es un brave homme et moi, je ne suis qu'un lâche de n'avoir pas su résister à mon penchant de boire. Il ne sera pas dit que tu aies tendu la perche à un ingrat. A partir de demain, vous ne me verrez plus à la pinte pendant la journée. Peut-être bien que, certains jours de forte besogne, je m'accorderai deux décis le soir et ce sera tout. Tu peux toucher là, syndic. Je tiendrai parole, sois tranquille.

Et il tendit sa grosse main calleuse que le syndic prit, en disant :

— Je te fais confiance, David. Tiens ta promesse et tout ira bien, tu verras.

Puis, s'adressant à ses collègues, le syndic leur dit :

— Vous devez avoir une rude soif. Je voyais Juste-Auguste qui cherchait sa salive depuis un bon moment. Il me semble qu'on a fait du bon travail et on peut s'accorder un verre. On ira jusqu'à ma cave. J'ai encore du « 29 » qui ne doit rien à personne et qui se laisse boire.

En débouchant au carnotzet une bouteille du fameux « 29 », le syndic, après avoir fait miroiter le précieux liquide à la lueur de la bougie, dit :

— A la vôtre ! Voyez-vous, je ne suis pas de ceux qui osent dire que le vin, surtout du vin comme celui-ci, est un poison. C'est aller trop loin. Si on sait se modérer, un verre de pur vin de nos vignes est un bienfait pour l'homme qui travaille. Il réjouit le cœur et redonne du courage. L'abus seul est mauvais, parce qu'il conduit à la déchéance physique et morale.

Et tendant son verre à la ronde, il concluait :

— Comment le trouvez-vous ?

Ce serait mentir en affirmant que ce soir-là, tout ce monde se soit couché de bonne heure. Seul Cognasse, après avoir bu trois de ces petits verres de cave, selon la coutume, se retira. Sa femme fut toute heureuse de le voir rentrer à

sans-froid et tout gentil, ce qui ne lui était pas arrivé depuis un certain temps déjà.

A la sortie de la cave et avant de se séparer, Juste-Auguste crut devoir exprimer un doute :

— Tout de même, syndic, es-tu sûr qu'on ait fait une bonne action en conseillant à Cognasse de ne plus boire nos bons vins ?

Sur quoi, le syndic répondit :

— Il y a boire et boire. Aux uns, il leur faut un seillon pour passer la soif, alors qu'à d'autres, trois verres au « guillon » font l'affaire. Sur ce, allons coucher ! Bonne nuit !

Frédy.



CAMBILLON

Conte d'autrefois tel que me l'a dit Jean-Louis.

L est de par le monde des gens qui ne sauront jamais jouir de rien. Tous jours à gongonner, maronner, loin d'apprécier leur sort et de savoir prendre la vie par le bon bout, il faut que ces chevaliers de grogne soient sans cesse à guigner par-dessus le mur de leur voisin pour avoir occasion de se plaindre et de piocher.

Tristes corps ! Tristes vies !... en vérité. Mais patience ! ils reçoivent sur le nez souvent au moment où ils s'y attendent le moins. Si vous en voulez la preuve, je vais vous la donner en vous contant ce qui s'est passé chez Casimir Cambillon.

Cette petite histoire — que je tiens de mon oncle, qui la savait de sa tante — mériterait d'être gentiment racontée. En essayant de vous la dire, peut-être ferai-je plaisir à quelqu'un et serai-je — qui sait ? — utile à plusieurs. Un petit avertissement, ça vaut bien quelque chose.

Il s'agit de l'ancien taupier et commis d'exercice Casimir Cambillon, surnommé tantôt « Trabetzet », parce qu'il allait faire boucherie en hiver de maison en maison, tantôt « Pipe-en-bec », parce que, au point de vue du tabac ou du cigare, c'était un des plus terribles torailleurs qu'il fût possible de rencontrer.

« Pipe-en-bec », mort à l'âge de soixante-huit ans, bon campagnard (il n'y a rien à dire), demeurait avec Zélie, sa robuste épouse (dont il n'eut pas d'enfant) à deux portées de fusil de son village.

Leur maison, située près des bois, faisait plus pitié qu'envie. C'était une baraque solitaire, ombragée par un grand noyer. Les feuilles de cet arbre, ainsi que les aiguilles des sapins dalentour, en s'entassant sur le toit très bas de cette maison, y avaient, à la longue, produit une sorte de terreau, sur lequel l'herbe et la mousse verdissaient au printemps.

L'habitation de Cambillon se composait, à l'intérieur, d'une seule chambre, d'une noire cuisine, avec vaste cheminée savoyarde, dite « à bascule », dominant au nord les dépendances : soit le fenil et l'écurie. Celle-ci abritait une seule petite vache, de race valaisanne, une dizaine de poules et quelques lapins.

On n'était pas mal dans la baraque à Casimir, quand, surpris par l'orage, on s'y abritait, et que Zélie, de sa cafetière au bedon bien arrondi, vous offrait une tasse de café, sortant bouillonnant du coquemard, ou que son homme, ouvrant un petit buffet sombre, en sortait avec précaution une pichette de vieille gentiane, bonne pour les jours de chasse ou pour les soirs de braconnage.

Chaque matin, à la belle saison, après le déjeuner pris en commun, Trabetzet en bourrait « une » de vieux Griesbach, allumait, saluait sa Zélie et se rendait au champ ou à la vigne.

Sa femme, — blonde, vaillante, au regard

vif, à la parole nette et brève, — restait ordinairement au logis pour les soins divers à donner au ménage : soigner le bétail, faire la cuisine, veiller aux savonnages, au jardin, retaconner les habits, préparer les marchés, vendre les œufs, etc.

Or, un matin, Pipe-en-bec, — on ne sait pas pourquoi, sous l'influence sans doute d'un mauvais rêve ou d'une mauvaise langue, — fut d'humeur gringe. Il trouva le café mauvais, le pain sans sel, la table sale. Au moment de mettre sa hotte sur le dos, il se tourna vers sa femme et, d'un air peu galant, lui dit :

— Dis donc, Zélie, il me semble que tu te la coules bien douce, pendant que je vais taper du fossoir au grand air.

— Comment l'entends-tu, Casimir ?

— Oui, il me paraît que, tandis que ton mari s'escrimait au soleil, ou qu'il reçoit, en plein champ, le vent, le froid et les averses, tu ne te foutes pas la rate ici, dans la cambuse.

— Ah tu crois, Casimir ! Tu as découvert ça dans ta caboche d'ancien taupier de la commune !

— Oui, je le crois... quand je vois que tu es toujours bien à la chotte ici, en temps de pluie, — bien à l'ombre quand l'été grille tout, — bien au chaud, près du cassoton, quand la bise me glace les reins... Si tu voulais changer avec moi, Zélie, ne serait-ce que trois jours, tu en verrais de rudes ! Oh ! les femmes ont la bonne part.

— Changer trois jours, Casimir ?... Ça y est, mon homme... Pris au mot !... Reste ici pour soigner la maison, préparer le manger, faire mon ouvrage, et moi, je file au champ. En route !

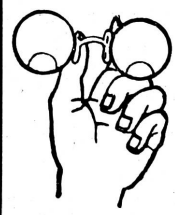
— D'accord, Zélie ! D'accord ! dit mon tauborniau de Pipe-en-bec. C'est moi qui reste ; et, quant à toi, cours au champ et reviens pour midi.

— En règle, Casimir ! J'y vais... Ce n'est pas pour moi que j'ai frayeur.

Sur ce, Zélie, prit gaillardement la hotte de son homme, plaça sur ses robustes épaules la pelle et le fossoir et partit en jetant encore en arrière un malin sourire.

— Nous verrons, Casimir, nous verrons !... En attendant, ouvre l'œil, soigne nos bêtes, tire l'aiguille et prépare-moi une soupe qui te fasse honneur.

(A suivre.)



TREUTHARDOT

Opticien spécialisé dans le choix des verres, le confort des montures, l'exécution des ordonnances. — 35 ans de pratique.

Place Faucon - St-Pierre 3, LAUSANNE, Tél. 24.549

DODILLE

LE CHEMISIER DE LAUSANNE

DES PRIX ABORDABLES
DANS UN CADRE CHIC

HALDIMAND, II

Simplement !...

Etre heureux, c'est si simple, c'est si facile et si doux à faire...
Il suffit de mettre dans son verre L'apéritif sain « DIABLERETS ».

Pour la rédaction : J. Bron, édit.
Lausanne. — Imp. Pache-Varidel & Bron.